

Solution InSpec N10 prête à l'emploi (PAE)

Date : 10-05-2018

Révision N° 4.0

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : InSpec N10 RTU

Numéro de produit : -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réservé à un usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Redditch Medical (une division d'Entaco Ltd), Unit 90 Heming Rd Washford Redditch B98 0EA. Royaume-Uni

Coordonnées du contact

Redditch Medical (une division d'Entaco Ltd),

Unit 90 Heming Rd,

Washford, Redditch,

B98 0EA,

Royaume-Uni

Numéro de téléphone : +44 (0) 1527 830940

Courriel réglementaire : craig.thomas@redditchmedical.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Pour urgence médicale ou environnementale uniquement :

Appelez le : 44 (0) 1527 830940 aux heures de bureau du Royaume-Uni

44 (0) 7377 544472 en dehors des heures de bureau du Royaume-Uni

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classifié et étiqueté conformément à la réglementation (CE) No 1272/2008.

Dangers physiques : Non classifiés.

Dangers pour la santé : Non classifiés.

Dangers pour l'environnement : Non classifiés.

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogramme : Aucune

Mot de mise en garde : Aucun
Mentions de danger : Aucune
Conseils de prudence : Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun autre danger connu. Ce produit ne contient pas de substance qui répond aux critères pour PBT ou tPtB selon la réglementation (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Ce produit est un mélange (voir sous-section 3.2 de cette fiche de données de sécurité).

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	Numéro CE	Numéro CAS	Numéro REACH	Classification conforme à la Réglementation (UE) N°1272/2008 (CLP)	Remarques	Composition (% en poids)
Hydroxyde de sodium*	215-185-5	1310-73-2	01-2119457892-27-XXXX	Corr. cutanée 1A (H314)	-	< 0,5
C9-C11 alcool alkyl, éthoxylate	500-446-0	68439-46-3	01-2119979533-26-XXXX	Lésion oculaire 1 (H318)	-	< 0,1
Coco alkyl amine quaternaire de l'éthoxylate de chorure de méthyle	-	863679-20-03	-	Tox. aiguë 4 (H302) Irrit. cutanée 2 (H315) Lésion oculaire 1 (H318)	-	< 0,1
Xylène sulfonate de sodium	215-090-9	1300-72-7	01-2119513350-56-0001	Irrit. oculaire 2 (H319)	-	< 0,1

Informations supplémentaires :

*Hydroxyde de sodium - les limites d'exposition professionnelle nationales sont actuellement fixées pour cette substance (voir sous-section 8.1 de cette fiche de données de sécurité).

Remarque : les ingrédients figurant sur la liste ci-dessus ne se traduisent pas par la classification du mélange conformément aux critères stipulés dans la réglementation (CE) n° 1272/2008, et sont présents à des niveaux inférieurs aux valeurs seuil génériques indiquées au Tableau 1.1 de l'Annexe I à la réglementation (CE) n° 1272/2008. Les précisions concernant les niveaux du contenu des ingrédients sont présentées aux fins de transparence et d'informations supplémentaires.

Remarque : pour consulter le texte complet des mentions de danger (H), voir la Section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation : Appeler un médecin ou demander conseil si la personne ne se sent pas bien.
Contact avec la peau : Non irritant. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau. Appeler un médecin ou demander conseil si la personne ne se sent pas bien.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS provoquer le vomissement. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin ou demander conseil si la personne ne se sent pas bien.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Inhalation : Aucun effet ou symptôme connu en utilisation normale.
Contact avec la peau : Aucun effet ou symptôme connu en utilisation normale.
Contact avec les yeux : Aucun effet ou symptôme connu en utilisation normale.
Ingestion : Aucun effet ou symptôme connu en utilisation normale.
Informations générales : Pas d'informations supplémentaires.

4.3 Indication nécessitant l'appel immédiat d'un médecin et un traitement spécial

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Un fluide extincteur approprié pour l'incendie environnant doit être utilisé. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

5.2 Dangers spéciaux résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3 Conseils pour les sapeurs pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés, notamment des gants et des lunettes de protection / un pare-visage.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de précautions spéciales requises.

6.2 Précautions pour protéger l'environnement

Ne pas laisser s'infiltrer dans le système de drainage, les eaux de surface ou les eaux souterraines. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le nettoyage ne doit être effectué que par du personnel qualifié connaissant la substance spécifique. Collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre diatomée, liants universels, sciure, vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'éliminer conformément aux réglementations locales / nationales.

6.4 Références à d'autres sections

Pour les vêtements de protection, voir la sous-section 8.2 de cette fiche de données de sécurité. Pour les facteurs à prendre en compte pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Pas de précautions spéciales.

7.2 Conditions pour un stockage sûr tenant compte des incompatibilités

Éviter le stockage à des températures extrêmes. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le conteneur original. Maintenir le récipient hermétiquement fermé et gardé sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas d'informations supplémentaires.

SECTION 8 : Contrôle des l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail :

Valeurs limites de l'air, si disponibles :

Ingrédient(s) / Pays	Limite d'exposition longue durée	Limite d'exposition courte durée	Base de référence / légale
----------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------

	(8 heures TWA)	(STEL)	
Hydroxyde de sodium			
Royaume-Uni	s.o.	2 mg/m ³	R.-U. EH40 WEL – Limites d'exposition sur les lieux de travail
Autriche	2 mg/m ³ – (inhalable)	4 mg/m ³ – (inhalable)	MAK / TRK ; réglementation OEL de l'Autriche
Belgique	2 mg/m ³	s.o.	VLEP / GWBB
Danemark	2 mg/m ³	2 mg/m ³	Arbejdstilsynet ; ordojjance sur les valeurs limites applicables aux substances et matériaux (Danemark)
Finlande	s.o.	2 mg/m ³ *	HTO-arvot 2016, ministère des affaires sociales et de la santé (Finlande)
France	2 mg/m ³	s.o.	VLE ; Code du travail français / ministère français du Travail
Allemagne	200 ppm – AGS (500 mg/m ³ - AGS) / 200 ppm – DFG (500 mg/m ³ – DFG)	400 ppm – AGS (1000 mg/m ³ – AGS)* / 400 ppm – DFG (1000 mg/m ³ – DFG)	DFG ; commission d'enquête sur les dangers des substances chimiques pour la santé sur le lieu de travail AGS ; comité allemand sur les substances dangereuses
Hongrie	2 mg/m ³	2 mg/m ³	Décret hongrois n° 25/2000 (IX.30)
Irlande	s.o.	2 mg/m ³	Autorité chargée de la santé et de la sécurité – Code de pratique concernant la réglementation des agents chimiques (Irlande)
Espagne	2 mg/m ³	s.o.	Décret royal espagnol sur les valeurs limites 374/2001

*Valeur plafond

Limites biologiques, si disponibles : Non disponible.

Procédures de surveillance recommandées, si disponibles : Non disponible.

Limites d'exposition supplémentaire dans les conditions d'utilisation, si disponibles : Non disponible.

8.2 Contrôles d'exposition

Les informations suivantes s'appliquent aux utilisations décrites à la sous-section 1.2 de cette fiche de données de sécurité. Si elle est disponible, consulter la feuille d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposées pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation de produit *non dilué* :

Mesures techniques : Pas de contrôle recommandé ou établi pour ce produit dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire / pare-visage : Il n'est généralement pas nécessaire de porter des lunettes de sécurité. Leur utilisation est cependant recommandée dans les cas où il pourrait y avoir des éclaboussures lors de la manutention du produit.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Un appareil respiratoire autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection des mains : Éviter un contact prolongé avec la peau.

Protection de la peau et du corps : Éviter un contact prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Défense de fumer dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses de travail, immédiatement après avoir manipulé le produit et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et

laver les vêtements et les gants contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant de les réutiliser.
Pendant toute utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Les informations mentionnées dans cette section se rapportent au mélange.

		Méthode / remarque
État physique :	Liquide	-
Couleur :	Jaune pâle	-
Odeur :	Odeur caractéristique	-
pH :	> 12	-
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible.	-
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Non disponible.	-
Point d'éclair :	Non disponible.	-
Vitesse d'évaporation :	Non disponible.	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible.	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou de déflagration :	Non disponible.	-
Pression de vapeur :	Non disponible.	-
Densité de vapeur :	Non disponible.	-
Densité relative :	1,00	-
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau.	-
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non disponible.	-
Température d'auto-inflammation :	Non disponible.	-
Température de décomposition :	Non disponible.	-
Viscosité :	Non disponible.	-
Propriétés explosives :	Non disponible.	-
Propriétés oxydantes :	Non disponible.	-

9,2 Autres informations Pas d'informations supplémentaires.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de transport et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable en conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue en conditions normales de stockage et d'utilisation.

Il peut se produire une décomposition lors de l'exposition aux conditions ou aux matériaux figurant aux sous-sections 10.4 et 10.5 de cette fiche de données de sécurité.

10.4 Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Chaleur

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune autre information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune autre information disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible sur le mélange / produit.

Les données suivantes concernant la substance s'appliquent aux ingrédients du mélange / produit :

Hydroxyde de sodium		
Toxicité aiguë :	LD50 (IPR) : 40 mg/kg	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : souris.
	LDLo (voie orale) : 500 mg/kg	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : lapin.
Corrosion/irritation de la peau :	Aucune information disponible.	
Lésions/irritation oculaires graves :	Aucune information disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucune information disponible.	
Mutagénicité des cellules germinales :	Aucune information disponible.	
Pouvoir cancérigène :	Aucune information disponible.	
Toxicité pour la reproduction :	Aucune information disponible.	
STOT-exposition unique :	Aucune information disponible.	
STOT-exposition répétée :	Aucune information disponible.	
Danger par aspiration :	Aucune information disponible.	

C9-C11 alcool alkyl, éthoxylate		
Toxicité aiguë :	LD50 (voie orale) : env. 2000 mg/kg	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : rat.
Corrosion/irritation de la peau :	Aucune information disponible.	
Lésions/irritation oculaires graves :	Aucune information disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucune information disponible.	
Mutagénicité des cellules germinales :	Aucune information disponible.	
Pouvoir cancérigène :	Aucune information disponible.	
Toxicité pour la reproduction :	Aucune information disponible.	
STOT-exposition unique :	Aucune information disponible.	
STOT-exposition répétée :	Aucune information disponible.	
Danger par aspiration :	Aucune information disponible.	

Xylène sulfonate de sodium		
Toxicité aiguë :	LD50 (voie orale) : 7200 mg/kg	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : rat.
	LD50 (cutané) : 2000 mg/kg	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : lapin.
Corrosion/irritation de la peau :	Aucune information disponible.	
Lésions/irritation oculaires graves :	Aucune information disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Aucune information disponible.	
Mutagénicité des cellules germinales :	Aucune information disponible.	
Pouvoir cancérigène :	Aucune information disponible.	
Toxicité pour la reproduction :	Aucune information disponible.	
STOT-exposition unique :	Aucune information disponible.	

STOT-exposition répétée :	Aucune information disponible.
Danger par aspiration :	Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible en ce qui concerne le produit / mélange.

Les données suivantes concernant la substance s'appliquent aux ingrédients du mélange / produit :

C9-C11 alcool alkyl, éthoxylate		
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique		
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - poissons :	LC50 : 23,7 mg/l	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (truite arc-en-ciel). Durée d'exposition : 96 heures.
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - crustacés :	EC50 : 13,4 mg/l	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48 heures.
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - algues :	Aucune information disponible.	

Xylène sulfonate de sodium		
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique		
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - poissons :	LC50 : 1000 mg/l	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : espèce de poissons non précisée. Durée d'exposition : 96 heures.
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - crustacés :	EC50 : 1000 mg/l	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48 heures.
Toxicité aiguë (à court terme) pour la vie aquatique - algues :	LC50 : 230 mg/l	Méthode : non disponible. Espèce soumise aux essais : espèce d'algues non précisée. Durée d'exposition : 48 heures.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Facilement absorbé par le sol.

12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de composants considérés comme étant persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (tPtB).

12.6 Autres effets défavorables

Écotoxicité négligeable

SECTION 13 : Facteurs à prendre en compte pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le récipient / conteneur conformément aux réglementations nationales / locales. Transférer dans un conteneur approprié et organiser la collecte par l'entreprise d'élimination spécialisée. Pour éliminer l'emballage, organiser la collecte par l'entreprise d'élimination spécialisée.

SECTION 14 : Informations pour le transport

Informations générales : Marchandises non classées comme dangereuses aux termes des règlements de transport

		ADR / RID :	IMDG :	OACI/IATA :	ADN :
14.1	Numéro UN :	Marchandises non dangereuses aux termes des règlements de transport.			
14.2	Nom d'expédition correct UN :	s.o.			
14.3	Classe(s) de danger(s) pour le transport :	s.o.			
14.4	Groupe d'emballages :	s.o.			
14.5	Dangers environnementaux Dangereux pour l'environnement : Polluant marin :	s.o.			
14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur :	s.o.			
14.7	Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL et au code IBC :				

SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité a été compilée en conformité avec la Règlementation (CE) N°1907/2006 (REACH), modifiée par la Règlementation (UE) 2015/830.

15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas disponible pour ce produit / mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont communiquées en toute bonne foi et basées sur nos meilleures connaissances actuelles. L'utilisateur doit établir si le produit correspond bien à une application particulière. Les informations ne se rapportent qu'au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit s'il est utilisé en combinaison avec un autre produit ou dans un autre processus, sauf si cela est spécifié dans le texte. Ce document ne constitue pas une garantie ni un cahier des charges. Ce document ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne permet pas d'établir un contrat juridiquement contraignant.

Version : 4.0

Date de révision : 2018/05/10

Remarque sur les révisions :

Les mises à jour suivantes ont été faites dans cette révision de la fiche de données de sécurité : mise à jour générale du formatage ; Section 1 – mises à jour des coordonnées des contacts du fournisseur ; Section 3.2 – mises à jour des précisions sur les ingrédients afin d'inclure les numéros CEE et les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant ; Section 4 – mises à jour mineures des mesures de premiers secours ; Section 6 – mises à jour mineures des mesures à prendre en cas de déversement accidentel ; Section 7 - mises à jour mineures des renseignements indiqués sur le stockage et la manipulation en toute sécurité ; Section 8 – mises à jour des limites afin d'inclure les limites nationales d'exposition professionnelle applicables aux ingrédients du mélange et mises à jour mineures des contrôles d'exposition (y compris l'ajout de mesures d'hygiène) ; Section 10 - mises à jour mineures des informations concernant la stabilité et la réactivité ; Section 13 - révisions mineures du libellé concernant les facteurs à prendre en compte pour l'élimination.

Références à la principale documentation et sources des données

Fiche de données de sécurité (version 3), l'inventaire des classifications et étiquetages ECHA, le Health and Safety Executive's (R.-U.) EH40/2005 - Limites d'exposition sur les lieux de travail, banque de données GESTIS sur les substances (Limites d'expositions professionnelles).

Texte complet des phrases H et EUH mentionnées en section 3 :

- H302 : Nocif si ingéré.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Cause de graves lésions oculaires.
- H319 : Provoque une sévère irritation oculaire.

Abréviations et acronymes :

- PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
- Numéro REACH : Numéro d'enregistrement REACH, sans partie spécifique du fournisseur
- tPtB : Très persistant et très bioaccumulable
- STOT : Toxicité pour un organe spécifique cible.
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
- STEL : Limite d'exposition courte durée.
- IPR : Intrapéritonéal.
- ADR / RID : Convention européenne portant sur le transport international de marchandises dangereuses par la route / Règlementation portant sur le transport international de marchandises dangereuses par le rail.
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
- OACI / IATA : Organisation de l'aviation civile internationale / Association internationale du transport aérien.
- ADN : Convention européenne portant sur le transport international de marchandise dangereuses par des voies fluviales.
- MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ